

Risque d'incendie en forêt

DATE : 26.08.2026

Réduction du niveau de risque en forêt

Degré 3

La Confédération abaisse ce jour le niveau de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt pour le canton de Genève.

Compte tenu de l'évolution météorologique favorable relevée ces derniers jours, L'office fédéral de l'environnement abaisse ce jour son indice de vigilance pour le canton de Genève à l'égard du risque d'incendie en forêt, avec désormais le statut :

- "danger marqué", soit le niveau de danger 3 sur une échelle de 5.

1 Faible	2 Limité	3 Marqué	4 Fort	5 Très fort
-------------	-------------	-------------	-----------	----------------



Cet indice de vigilance est basé notamment sur l'analyse de données objectives relatives à la température, l'humidité relative, la vitesse du vent et les dernières précipitations.

Plus d'informations
www.ge.ch/c/foretsfeux

INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS

Les feux sont interdits partout dans l'espace forestier ou à moins de 10 mètres d'une lisière, y compris actuellement sur les emplacements aménagés par les autorités pour cet usage avec des foyers fixes.

Ne jamais jeter de mégots ou d'allumettes dans la nature.

En cas de départ de feu, aviser immédiatement les pompiers en appelant le 118.

Rappel : d'autres restrictions de sécurité s'appliquent actuellement à l'ensemble du territoire

INFORMATIONS

Pour tout complément d'information

- **Espaces forestiers:** Mme Edite Peres, responsable de la conservation des forêts - département du territoire
+41 22 388 55 35 - +41 78 658 77 52
- En savoir plus sur les **autres restrictions** de sécurité en cours